ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lycees

Question écrite n° 46058

Texte de la question

M. Alain Suguenot appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur la proposition de creation de centres de formation professionnelle dans les lycees, avancee par le rapport Fauroux. Il le remercie de lui preciser la suite qu'il envisage de reserver a ce projet.

Texte de la réponse

Le ministere de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche est deja tres present sur le secteur de la formation professionnelle initiale et continue des jeunes et des adultes. C'est ainsi que 66 centres de formation d'apprentis geres par les etablissements publics locaux d'enseignement forment pres de 19 000 apprentis et que 315 groupements d'etablissements de l'education nationale (GRETA) rassemblant 75 % des lycees et lycees professionnels et 60 % des colleges constituent le premier reseau de formation professionnelle continue. Le ministere de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche entend poursuivre dans cette voie et notamment developper l'accueil d'apprentis dans ses etablissements en complementarite avec les formations professionnelles initiales sous statut scolaire et dans le cadre des priorites arretees par les plans regionaux de developpement des formations professionnelles des jeunes. L'objectif de cinq cents sections d'apprentissage supplementaires annonce dans la communication effectuee en conseil des ministres le 10 juillet 1996 est l'affirmation a l'adresse des conseils regionaux et des branches professionnelles, decideurs indispensables en matiere d'apprentissage, de la volonte de l'education nationale de s'impliquer dans le developpement de l'apprentissage.

Données clés

Auteur : M. Suguenot Alain
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46058
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6405
Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 252